



SOINIOS

Merci



Naisances

- Noa **PROENCA**, le 28 mars 2020
- Enzo **GABRIELLE**, le 20 avril 2020
- Lola **NAPP**, le 22 mai 2020

Décès

- Arlette **GUILLOT** (née **ROUGET**), le 19 février 2020
- Davorin **JAGODIC**, le 8 mars 2020
- Serge **HADDAD** dit **AREZKI**, le 14 mars 2020
- Pierre **PLISSIER**, le 15 mai 2020

Solidarité CODIV-19

Toute l'équipe municipale tient à remercier chaleureusement Mme Claude Delagoutte, habitante de Venoy.

Cette dynamique retraitée des métiers de la couture et du prêt-à-porter a fourni le tissu et les élastiques pour plus de deux cents masques réutilisables et conformes aux normes sanitaires.

Ces masques, au design digne d'un véritable article de mode, ont ensuite été cousus et montés par ses soins afin que la commune puisse les mettre gracieusement à la disposition des personnes les plus fragiles. Voilà une bien utile et sympathique façon de profiter du confinement. ●



La solution des deux mains !

PSAV



03 86 42 91 72

21 route de Quenne
Z.A. du Soleil Levant
89290 VENOY

www.psav.fr
contact@psav.fr

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Numéro d'urgence mairie : 03 86 40 25 65

Horaires d'ouverture : - lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.

Tél. 03 86 40 20 77 - Fax 03 86 40 28 11

Courriel : mairie.venoy@wanadoo.fr - site : mairie-venoy.fr

VIE LA JOIE, commerce multi-services et relais poste

Horaires d'ouverture : - lundi au vendredi : de 7 à 19 heures ;
- le samedi et dimanche : de 7 à 12 h 30.

Les levées du courrier se font, pour le bureau de poste, les jours ouvrables à 9 heures - Tél. 03 86 32 08 47

LOCATIONS DE SALLES :

Salle des Joinchères

	Habitants de Venoy	Extérieurs à la commune
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	350,00 €	800,00 €
En semaine (1 journée)	250,00 €	450,00 €
Location à but lucratif :	le week-end	1 000,00 €
	la journée supplémentaire	500,00 €
	une journée en semaine	800,00 €
Location de la petite salle : 100,00 € en semaine		
Forfait ménage : 150 €, forfait location vidéo : 50 €, forfait location sono : 50 €		

Salle des fêtes de Montallery et la Venoisienne

	Venoisienne		Montallery	
	Venoy	Extérieurs	Venoy	Extérieurs
Pour un vin d'honneur	60,00 €	80,00 €	60,00 €	80,00 €
En semaine (1 journée)	80,00 €	120,00 €	80,00 €	120,00 €
Pour le week-end (1 ou 2 jours)	140,00 €	280,00 €	120,00 €	200,00 €

NUMÉROS D'URGENCE :

Garde médicale (nuit, week-end, jours fériés) : 39 66
SOS Médecins : 08 20 89 00 00
Centre anti-poison : 01 40 05 48 48
Pharmacies et médecins de garde : 03 86 51 85 00



ADAVIRS (Aide aux victimes et à la réinsertion sociale)

Contact : Marie-Thérèse HUGOT-GONZALEZ : 03 86 40 35 42

ADMR - la référence du service à la personne : 03 86 40 31 08

Cabinets intervenant sur la commune

PODOLOGUES	Marie-Agnès PARRIN	03 86 40 35 57
	Jean-Philippe PARRIN	
KINÉSITHÉRAPEUTE	Sylvie CHÂTEAU-GUYOU	03 86 40 38 19
INFIRMIÈRES	Aude DAMY-MAILLET	06 73 41 43 25
	Isabelle BONNEFOND	
	Auréli DRILLON	
	Pierrette TESTE	
MÉDECIN	Annabelle GONZALEZ	03 86 46 95 04
	Dr SAUTE	
Si d'autres cabinets interviennent sur Venoy, merci de contacter la mairie		

ENFANCE :

École maternelle : 03 86 40 30 38

École primaire : 03 86 40 20 37

Centre de Loisirs périscolaires : 07 83 27 01 92 - mël : accueil.marmousets@gmail.com

Ce bulletin est aussi le vôtre, notre prochain numéro paraîtra en **octobre 2020**. Vous pouvez nous faire parvenir vos articles avant le **15 septembre 2020**, mais aussi rejoindre notre comité de rédaction, vous serez les bienvenus. Ont participé à l'élaboration de ce numéro : C. BONNEFOND, M.-C. AUGÉ, A. DE CARVALHO, G. KLOECKNER, C. VITELLIUS, L. GABRIELLE, M. EYCHENNE.

Merci aux annonceurs qui ont permis de rendre ce bulletin plus attractif.

Impression : VOLUPRINT

Chères Venoisiennes, chers Venoisiens,

Une page se tourne avec un nouveau mandat qui débute, une nouvelle équipe mais une transition dans des conditions très particulières, tant la crise du COVID-19 aura touché de près ou de loin 100 % des Venoisiens. Dans ce sens, je veux dire un grand Merci,

Merci à l'ancienne équipe pour le travail accompli durant six ans, sur des dossiers plus compliqués les uns que les autres : l'amélioration du bourg avec la place, le lotissement, le multi-commerce, les gros dossiers assainissement pour protéger le ru de Sinotte, en passant par le soutien à la jeunesse et au périscolaire ...

Merci aux soignants et aux aidants qui ont soutenu les plus fragiles sans jamais relâcher le moindre effort, malgré un contexte ambiant très anxiogène ...

Merci aux élus municipaux et aux bénévoles qui se sont mobilisés pour suivre les personnes âgées, trouver des solutions adaptées, fabriquer des masques, en mettre sous enveloppes et les distribuer ...

Merci aux agents communaux qui dès le premier jour du confinement se sont mobilisés à distance ou sur site, pour assurer la liaison en télétravail, créer une garderie improvisée pour les enfants de soignants, assurer le portage du pain et de courses à domicile, réaliser les travaux extérieurs minimaux ...

Merci aux habitants qui ont majoritairement respecté les règles du confinement, l'interdiction d'accès dans les cimetières, à l'aire de jeux ou sur les terrains de sport, évitant la nécessité de prendre des décisions municipales difficiles ...

Merci à la nouvelle équipe municipale qui entre son élection le 15 mars et son installation le 23 mai a su faire preuve de patience tout en s'investissant au service de la population ou sur les dossiers futurs ...

Vous l'aurez compris, ce bulletin sera aussi particulier que la crise l'a été, nous privant de toutes les animations qui font la convivialité de la commune, retardant tous les chantiers, laissant l'herbe pousser plus vite qu'il n'était possible de la couper, mettant beaucoup d'entreprises et de salariés en très grosse difficulté, mais une période de crise où heureusement aucun Venoisien n'aura été gravement victime du COVID-19 dans sa chair.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère que lorsque j'écrirai ces prochaines lignes, la vie aura repris son cours normal et que les animations, comme l'activité économique, auront retrouvé leur place du mieux possible ...

Je souhaite à chacun une bonne lecture et que l'été fasse rayonner tous les cœurs.

Christophe BONNEFOND



AGENDA

Face au coronavirus, les activités associatives sont stoppées depuis le mois de mars.

Ce n'est que depuis peu et sous certaines conditions, que les associations peuvent reprendre.

N'hésitez pas à prendre contact avec les bénévoles de ces associations afin de connaître les dates des différentes activités.

TRANSPORTS SCOLAIRES RENTREE 2020/2021



Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur : <https://leo.monbus.mobi/> à partir du 2 juin 2020.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 16 juillet. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles, mais sans garantie d'avoir un titre de transport valable pour la rentrée. En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de votre Unité Territoriale.

**INSCRIPTIONS
À PARTIR DU
2 JUIN 2020
JUSQU'AU 16 JUILLET**

MAIRIE DE VENOY

1 place de la Mairie
89290 VENOY
Tél. 03 86 40 20 77
Fax 03 86 40 28 11
Courriel : mairie.venoy@wanadoo.fr
site : mairie-venoy.fr



Horaires d'ouverture :
- lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- mercredi et samedi : de 8 à 12 heures.

► TRAVAUX

UN NOUVEL EMPLOYÉ À LA COMMUNE



Baptiste Goguet, responsable de l'équipe technique

Après l'obtention d'un B.T.S aménagement des espaces, j'ai travaillé plusieurs années dans ce domaine en entreprise privée.

Véritable tournant de ma carrière, j'ai intégré les travaux publics, cela m'a permis d'appréhender toutes les techniques liées à la voirie (réseaux, conduite d'engins, bitume, etc...)

Plus récemment, j'étais responsable d'une équipe de dix personnes aux espaces verts à la ville d'Auxerre.

Je fais partie depuis quelques jours de l'équipe technique de votre commune en qualité de responsable ; je serais donc amené à vous rencontrer.

Mon objectif est d'optimiser et coordonner les différentes missions qui nous ont été attribuées avec toutes les compétences du service, sur tout le territoire communal.

J'ai la certitude qu'avec l'équipe municipale et mes collègues, tous ensemble, nous contribuerons à répondre à vos attentes afin d'améliorer le cadre de vie de chacun d'entre vous.

Je m'appelle Baptiste Goguet et je suis à votre service. ●



VOIES DOUCES

Les travaux de la voie douce pour les piétons et les vélos, rue des Joinchères, se terminent. Les marcheurs, ainsi que les vélos, peuvent enfin relier Égriselles et le Bourg, tout en passant par les Joinchères.

Le coût est de 113 000 € HT, subventionné à 80% par la région et la Préfecture de l'Yonne, soit un reste à charge pour la commune de l'ordre de 23 000 € sur un équipement structurant et sécurisant. ●



VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de son engagement pour la mise en œuvre du développement durable et la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule, la commune vient de se doter de son premier véhicule électrique.

Le véhicule a une autonomie maximum de 230 kilomètres et sa batterie se recharge en quelques heures. Il est ainsi tout à fait adapté aux missions effectuées quotidiennement par les services de la commune. ●



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI

Les cérémonies du 8 mai se sont déroulées en comité restreint et dans le respect des distanciations sociales à Venoy puis à Bleigny-le-carreau. Deux Maires, Christophe Bonnefond et Jean-François Truchy, le Président de l'UNC et son porte-drapeau, les sapeurs-pompiers, ont rendu hommage au nom de tous les habitants et anciens combattants à tous ceux qui sont morts pour la France. ●



REPRISE DE L'ÉCOLE

Jeudi 14 mai : l'école rouvre ses portes.

Depuis les annonces gouvernementales, la municipalité et l'équipe enseignante se sont mises au travail afin d'organiser le retour des enfants à l'école. Le protocole sanitaire exigé par l'Éducation nationale a nécessité de nombreux aménagements matériels, organisationnels et logistiques.

Au préalable, une visite de l'école a été effectuée par les parents afin de vérifier que le protocole sanitaire était bien mis en place.

Les petits Venoisiens ont pu ainsi revenir pour finir plus sereinement l'année scolaire. ●



L'ÉCOLE S'ÉQUIPE EN VIDÉO-PROJECTEURS

Profitant de la fermeture de l'école, la commune a fait installer un vidéoprojecteur fixe dans chaque classe.

Relié à leur ordinateur, chaque institutrice (de la petite section au CM2) pourra désormais projeter les leçons sur le tableau blanc ou sur l'écran de projection.

Un grand pas vers l'école numérique et dans la démarche E3D (établissement/école en démarche de développement durable). ●



PRÉPARATION DES MASQUES POUR LA DISTRIBUTION

Une vingtaine de personnes (le personnel communal, conseillers municipaux, membres d'associations de la commune, bénévoles) se sont mobilisées pour organiser, préparer et distribuer à chaque habitant deux masques en tissu et cinq masques jetables.

Ce sont près de 14 000 masques qui ont été mis sous enveloppes et affectés à chaque famille en fonction de sa composition.

Trois distributions successives ont eu lieu dans les 800 boîtes aux lettres de Venoy, en fonction de l'arrivée des commandes en mairie.

Les commandes ont été passées par la mairie, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le conseil départemental, la région ; certains dons de masques ont également été faits à la commune.

Ces mises sous pli inédites ont eu lieu dans la bonne humeur, chacun avec son masque, en mairie ou à la salle des Joinchères pour respecter la distanciation sociale.

Nous espérons avoir permis à chacun d'entamer le déconfinement dans de bonnes conditions. ●



VISITE DU DÉPUTÉ GUILLAUME LARRIVÉ

Vu sur la page facebook du député.

"Le système D et le bon sens sont au rendez-vous, à Venoy, pour réussir l'accueil progressif des écoliers à partir de jeudi. Je suis très impressionné par le travail méthodique piloté par le maire, Christophe Bonnefond, et la communauté enseignante, pour que la reprise de l'école se fasse dans de bonnes conditions sanitaires. Merci et bravo ! C'est dans cet état d'esprit que nous pourrons réussir ensemble le déconfinement." ●



STATIONS D'ÉPURATION

La station d'épuration principale pour Egriselles, les chapelles et Soleines se termine. Cet outil très performant sur le plan environnemental pour la protection du ru de sinotte va être mis en service début juillet. Une mise fonctionnement, suivi d'un transfert de l'ancienne vers la nouvelle et enfin une suppression de l'ancienne station. Ce moment sera un grand moment dans l'esprits de tous ceux qui se sont investis depuis plus de 10 ans pour aboutir à ce résultat environnemental dans des conditions financières acceptables.

La station de Montallery est terminée, les réseaux sont en cours et vont être un travail long jusqu'à l'hiver prochain. Nous sommes conscients de la gêne aux habitants, mais il n'est pas possible d'enterrer des réseaux gravitaires à forte profondeur, reliant chaque habitation sans nuisances de travaux. Nous comptons sur la compréhension de chacun, pour que Montallery réussisse cette évolution de services. En quelques temps, Montallery se trouvera équipé de la fibre et de l'assainissement collectif, un plus qui mérite quelques nuisances. C'est pourquoi, pour terminer ce qui est sous la route, dans la continuité, les conduites d'eau potable seront améliorées et l'enfouissement des réseaux électriques rue de l'école terminé. ●



Station d'épuration de Montallery



Station d'épuration de Soleine

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore - tels que notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques, etc - ne peuvent être effectués qu'à certaines heures :

Travaux sonores autorisés :

- ◆ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- ◆ Les samedis de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures ;
- ◆ Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures et de 16 à 18 heures.

Néanmoins, nous demandons à l'ensemble des habitants de respecter le repos de chacun en évitant d'utiliser des appareils à moteur le dimanche et les jours fériés, en limitant la musique en plein air et les cris autour des piscines après 22h.



CE QUE L'ON RISQUE.

Les nuisances sonores ou olfactives sont passibles de contraventions. Une amende forfaitaire de 68 €, majorée à 180 € si elle est impayée au-delà des 45 jours suivant la constatation de l'infraction. L'amende liée à des faits de tapage nocturne (entre 22 heures et 7 heures) est de même classe. En cas de non-respect de l'interdiction de brûler de déchets verts dans son jardin, la contravention peut aller jusqu'à 450 €.

C'est votre anniversaire ...
Vous déménagez ...

Pensez à prévenir vos voisins



PRIVILÉGIEZ DANS TOUS LES CAS UNE DÉMARCHÉ AMIABLE.

UN BON COMPROMIS EN BON VOISINAGE VAUT MIEUX POUR CHACUN QU'UN MAUVAIS PROCÈS

Élagage

Nous vous rappelons que conformément à la loi (articles 671 et suivants du Code civil, D161-24 du Code rural), les arbres et les haies doivent être taillés de façon à ne pas dépasser la limite de propriété, que ce soit avec la voie publique (rue, trottoir, chemin communal ...) ou le voisinage.

Les arbres ou les haies ne doivent pas non plus cacher l'éclairage public, les panneaux de signalisation routière, ni gêner les câbles aériens électriques ou téléphoniques.

En cas d'inexécution, la mairie peut vous obliger à effectuer l'élagage à vos frais par une entreprise spécialisée.



Brûlage

La pratique de brûlage de déchets verts ou autres est interdite par la loi. En effet, le règlement sanitaire départemental en date du 8 octobre 1982 porte sur l'interdiction de brûler ses ordures ménagères à l'air libre, et la circulaire du 18 novembre 2011 est relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Des nuisances dites "olfactives" peuvent également être reprochées à l'auteur du brûlage.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Christophe BONNEFOND
Maire

Maryline CHAMEROY

2^e adjointe, préside les commissions :

- Personnel communal
- Sécurité

Denis GABRIELLE

1^{er} adjoint, préside les commissions :

- Urbanisme travaux
- Espace rural
- Voirie régie
- Services publics
- Patrimoine et environnement
- Commerce
- Marchés
- Impôts et cadastre



Alvaro DE CARVALHO

3^e adjoint, préside les commissions :

- Finances
- Communication

Christelle DUMAY-MORIZOT

4^e adjointe, préside les commissions :

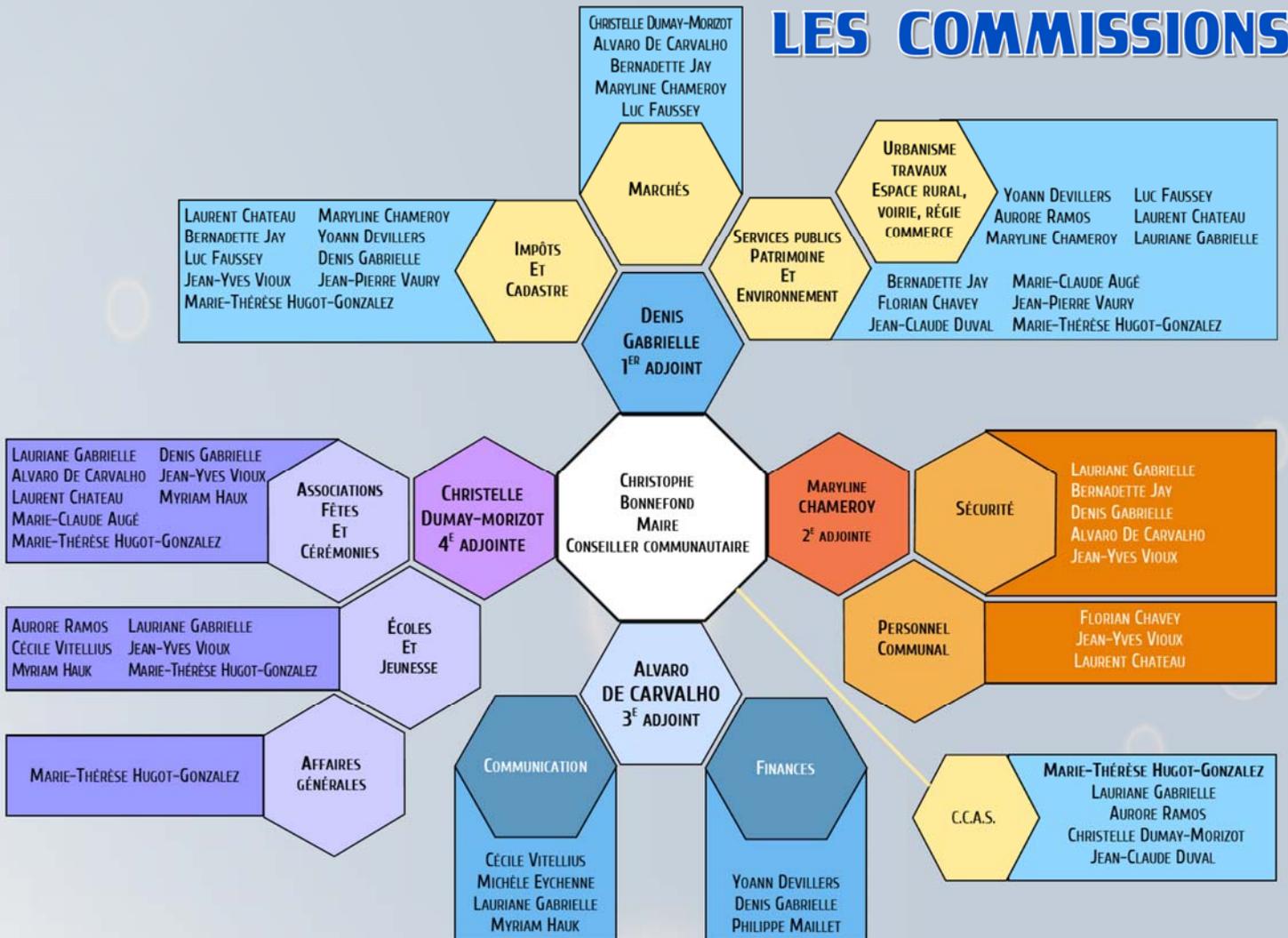
- Écoles et jeunesse
- Associations
- Fêtes et cérémonies
- Affaires générales

LA NOUVELLE ÉQU



LUC FAUSSEY - JEAN-CLAUDE DUVAL - AURORE RAMOS - JEAN-YVES VIOUX - CÉCILE VITELLIUS - FLORIAN CHAVEY - CHRISTELLE DUMAY-MORIZOT - J-MAILLET - BERNADETTE JAY - LAURENT CHATEAU - MICHÈLE EYCHENNE - DENIS GABRIELLE - MARIE-CLAUDE AUGÉ - YOANN DEVILLERS - MYRIAM HA

LES COMMISSIONS



EQUIPE MUNICIPALE



JEAN-PIERRE VAURY - LAURIANE GABRIELLE - CHRISTOPHE BONNEFOND - MARIE-THÉRÈSE HUGOT-GONZALEZ - MARYLINE CHAMEROY - PHILIPPE MAILLET - ALVARO DE CARVALHO



► AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Depuis le 15 mars, l'ensemble du personnel de la caserne de Venoy a été mobilisé, soit à titre personnel, soit à titre professionnel dans la gestion de la pandémie de COVID-19. Cette pandémie a contraint les services sanitaires et les ministères concernés à mettre en place des mesures drastiques pour réduire l'évolution de la contamination. Ces mesures sont le confinement, le Plan Blanc dans les hôpitaux, le Plan Bleu dans les structures médicaux-sociales, la fermeture des commerces et industries non essentiels à la vie du pays ainsi que les écoles, collèges, lycées, universités, restaurants, bar, etc.

Ces décisions ont un impact direct sur la vie associative et nous avons, avant même les directives nationales, décidé les annulations :

- de notre soirée Tête de Veau prévue le 27 mars dernier. Nous tenons à remercier toutes les personnes inscrites à cette soirée et espérons vous retrouver l'an prochain ;
- des Trails du Venoyais. Cette première édition est reportée au 2 mai 2021. Nous remercions la mairie de Venoy pour son aide, nos partenaires pour leurs soutiens et les bénévoles extérieurs à l'association. Nous tenons à remercier le Caporal Bonnefond Corentin, extrêmement impliqué dans l'organisation très conséquente de cette manifestation en lien avec son cursus universitaire.

L'Amicale des sapeurs-pompiers a donc adapté son calendrier des festivités et activités, et nous espérons pouvoir reprendre avec la tenue de notre troisième vide-grenier, le 20 septembre 2020 à Venoy-Bourg.



Nous avons eu le plaisir de pouvoir offrir quelques mignardises à nos infirmières et nos anciens sur la commune durant ce confinement. Pour le déconfinement, nous avons investi dans des visières de protections dans l'intérêt de pouvoir aider à la reprise des activités associatives au sein de la commune en lien étroit avec la Mairie.



Concernant notre section OMEGA, nos jeunes sapeurs-pompiers (JSP) sont donc restés confinés depuis le 15 mars et reprendront leur cursus en septembre 2020. Bien entendu, les cours seront majoritairement effectués en extérieur avec masques et visières de protection selon l'avancée de l'épidémie en France et dans l'Yonne.

recommandations du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de l'Yonne. En effet, les protocoles, manœuvres et cérémonies sont limités au strict minimum afin de respecter les règles sanitaires. Nous avons toujours effectué nos missions avec du matériel adapté (masques, tenues de protection, moyens de désinfection, solution hydro-alcoolique) grâce à une bonne gestion du

Si vous connaissez des femmes ou des hommes à partir de 16 ans et voulant s'engager auprès de Venoy, veuillez les diriger vers notre chef de centre, l'adjudant-chef DARLOT Fabrice.
mail : fabrice.darlot@sdis89.fr
Nous vous attendons avec grand plaisir.

Côté opérationnel, nous avons mis en place des procédures de prise en charge spécifique des victimes, adapté nos effectifs, coordonné nos moyens et matériels selon les





SDIS de l'Yonne en situation de crise. Nous espérons une reprise normale de notre activité opérationnelle d'ici le mois de juin. Néanmoins, nous enregistrons une forte augmentation des sollicitations des sapeurs-pompiers dans l'Yonne depuis le déconfinement et nous tenons à vous dire de bien rester prudent dans vos déplacements mais également de ne pas relâcher les mesures de distanciations et de protections durant vos sorties, cela pour la sécurité et le bien de tous !

Pour finir, l'ensemble des amicalistes tient à remercier très chaleureusement le sergent Gabrielle Vivien, pour ses trois années à la présidence de l'Amicale. Efficace, disponible, à l'écoute et patient, il a su remettre du dynamisme et de la convivialité au sein de la caserne. Depuis le 31 janvier 2020, la présidence est donc reprise par le sergent Pesnel François, à qui nous souhaitons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions .

Nous tenons ici également à féliciter Vivien, ainsi que sa compagne, la caporale-chef Culot Lauriane, pour la naissance de leur deuxième petit garçon : Enzo. ●

► A.D.M.R.

ADMR de VENOY

Pour tous, toute la vie, partout.

Comme vous tous, les salariées, les bénévoles et les bénéficiaires ont vécu des moments difficiles. Nous avons essayé de nous adapter aux besoins, avec des contraintes venues des décideurs, qui ont parfois abouti à annuler certaines prestations. Laura, la coordinatrice, a fait au mieux pour suivre les consignes et rendre les services attendus.

Les aides à domicile et assistantes de vie ont été le lien précieux pour des personnes isolées.

Dès que cela a été possible, les masques, gel, blouses ont été fournis aux salariées.

Nous restons à votre écoute pour toute demande.

N'hésitez pas à contacter notre nouvelle coordinatrice, Melle Cuvelier Laura, qui nous a rejoint fin février 2020.

Toute l'équipe ADMR tenait également à remercier fortement les aides à domicile, pour leur investissement, leur travail sur le terrain même en temps de crise et leur professionnalisme. ●

ADMR VENOY

Place de la Mairie

89290 VENOY

Tél. : 03.86.40.31.08





ENT. Eric GUYOU

**RÉNOVATION - MAÇONNERIE
COUVERTURE - ISOLATION
CARRELAGE - POSE DE MENUISERIE**

*129, rue des Trois Soleines
89290 VENOY*

Tél./Fax : 03 86 40 33 57



Eric et Monique
TRAITEUR

le Manoir des Chapelles
15, rue de l'Ancien Château
La Chapelle Le Haut
89290 VENOY

tél. 06 08 42 81 94
fax. 03 86 51 01 53
lemanoirdeschappelles@orange.fr

Dimanche 1^{er} mars Venoy-patrimoine organisait son premier vide-dressing/vide-ardoire. Succès incontestable de cette manifestation. Aussi bien du côté des participants que du côté des visiteurs. Les premières inscriptions sont arrivées dès l'annonce de cette manifestation et nous avons dû refuser des participants. Une liste d'attente a été constituée mais nous n'avons pas pu donner satisfaction à toutes les demandes. La salle des Joinchères était bien remplie et nous avons même utilisé comme espace d'exposition la petite salle attenante et le hall d'entrée. Un grand merci à toutes les personnes de la commune qui ont été présentes toute la journée pour la réussite de cette manifestation.

Succès incontestable également du côté des visiteurs qui se sont promenés tout au long de la journée entre les stands présentant les affaires, vêtements et accessoires proposés à la vente.



Et pour la convivialité du moment, les organisateurs de Venoy-Patrimoine ont proposé à la dégustation des gâteaux faits maison et des boissons.

Et ensuite Quand le confinement sera levé ... Quand nous aurons repris une vie "normale"... Quand pourrions-nous de nouveau nous réunir ?

Il est à ce jour impossible de vous dire si les manifestations que nous avons programmées auront lieu : vente de tuiles à la Saint-Louis et aux Journées du Patrimoine, concert en l'église ...

La réunion publique qui devait suivre notre assemblée générale, et programmée pour le 11 Juin, n'aura pas lieu.

Elle pourra être reportée après les vacances d'été selon l'évolution des conditions sanitaires que nous devons respecter. Vous y serez invité et ce sera l'occasion de nous rencontrer et de vous faire part, en détail, de nos projets.

Et pour 2021 ?

Le conseil d'administration vous propose d'ores et déjà un calendrier des trois manifestations qui seront organisées et dont les fonds seront reversés pour la rénovation du patrimoine de notre village :

- ◆ Dimanche 14 mars 2021 : 2^e vide-dressing/vide-ardoire ;
- ◆ Dimanche 25 avril 2021 : 1^e bourse aux livres ;
- ◆ Dimanche 10 octobre 2021 : concert en l'église de Venoy. ●



C'était hier....



... Le Club de la Vallée du Sinotte s'est réuni le 11 février, à la salle des Joinchères en assemblées générales extraordinaires et ordinaires.

En assemblée générale extraordinaire les nouveaux statuts ont été adoptés à la quasi-unanimité.

L'assemblée générale, qui l'a suivie, a permis – après adoption des comptes et des principales résolutions – de renouveler et de renforcer le conseil d'administration par quatre nouvelles bonnes volontés : Christian Fasquel, Jean-Louis Laventureux, Pascale Morilhat et Danièle Tremblay.

Jack Jeannin a confirmé qu'il laisserait la présidence début 2021 à un membre plus jeune pour conserver au club tout son dynamisme.

Quatre sorties et voyages étaient envisagés : **Reims** au second semestre 2020, le Carnaval de **Nice** et la fête des citrons à **Menton** en février 2021, le spectacle des Bodin's à **Dijon** et un voyage en **Égypte** avec croisière sur le Nil au second semestre 2021.

Et tout à coup, notre univers s'est assombri, le COVID-19 nous a frappés et tout a été balayé ! Dès le 16 mars, la France entière était en confinement et le Club mis en sommeil. Même le voyage en Irlande, retenu du 7 au 14 juin a dû être reporté d'une année.

A ce jour, l'épidémie semble régresser et la vie quotidienne reprend sensiblement ses droits. Toutefois, les « grandes vacances » approchent et, à l'heure actuelle, les réunions de plus de 10 personnes sont toujours proscrites. Aussi, nous espérons relancer les activités et projets début septembre seulement ; nous ne manquerons pas d'en informer nos adhérents.

Dans cette attente, continuons à prendre des nouvelles des uns et des autres, à nous réunir en petits groupes avec les gestes barrières préconisés.

Le ciel s'éclaircit.

Courage et patience ! ●

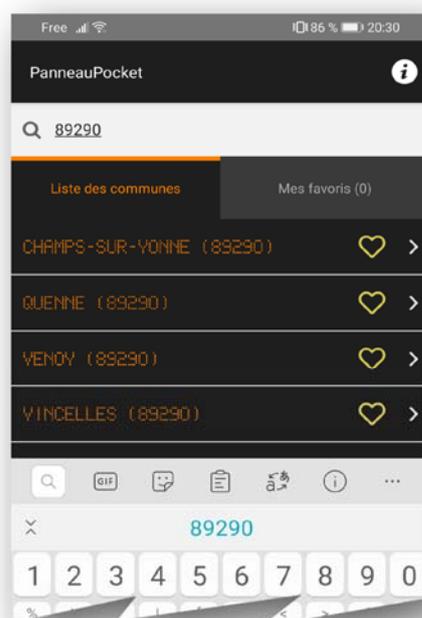
Un outil de communication supplémentaire au service de la population et des associations de la commune.

Soucieuse d'être au plus proche de ses habitants, la commune de Venoy, en plus de son site internet et de son panneau d'affichage, a opté par la mise en place d'un panneau virtuel permettant à tout détenteur d'un smartphone ou tablette d'être informé en direct lors de toute nouvelle communication de la mairie.

Si la mairie a un message à faire passer, elle l'écrit et le publie sur l'application. À ce moment-là, les habitants qui ont téléchargé l'application gratuite sur leur smartphone et ajouté Venoy en favori reçoivent une notification.

Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile "PanneauPocket" sur son téléphone portable, et hop, les informations et les alertes de sa commune sont toujours accessibles. Qu'il soit habitant permanent ou de passage, l'utilisateur de PanneauPocket ne communique pas son numéro de téléphone ou son adresse mail pour être informé.

Sur le PlayStore (ou appStore pour les Iphone), recherchez l'application "PanneauPocket". Une fois trouvée, installez l'application en suivant les instructions. N'oubliez pas de mettre Venoy en favori en cliquant sur le cœur.



Une fois la commune trouvée, cliquez sur l'icône ♥ pour mettre en favoris la commune de votre choix. Vous commencerez alors à recevoir les notifications.

VOUS AVEZ AUSSI LA POSSIBILITÉ DE SCANNER CES QR-CODES



► COMITÉ DES FÊTES DE MONTALLERY

Ça bouge à Montallery !



Samedi 22 février s'est déroulée la soirée "Espagnole" organisée par le comité des fêtes de Montallery. Sangria, paëlla et crème catalane ... tout y était ! Les petits comme les plus grands ont pu observer le cuisinier préparer la paëlla devant leurs yeux avant de la manger.

Nous remercions chaleureusement tous les participants, les bénévoles, et le cuisinier. ●

Pour retrouver les événements du comité, mais aussi ceux du coin, rendez-vous sur la page Facebook "Comité des fêtes de Montallery".



► CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSETS

Bonne nouvelle ! Le centre ouvrira ses portes dès le 1^{er} juillet.

Toute l'équipe des Marmousets vous attend pour passer un super été.

Un mail d'information vous sera prochainement communiqué sur les modalités.

Ouverture des inscriptions le 22 juin au 07.83.27.01.92 ou par mail : accueil.marmousets@gmail.com.

ATTENTION : un mail vous sera envoyé pour la confirmation des inscriptions de votre enfant.

Nous avons hâte de vous retrouver pour partager de nouvelles aventures.

Suite à l'épidémie, nous avons le regret de vous informer que les camps ont été annulés. ●

► VENOV ANIMATIONS FESTIVITÉS

Une centaine de personnes était réunie ce 8 février dernier à la salle des Joinchères pour participer à la 4^e soirée célibataires organisée par Venov Animations Festivités. Pour cette occasion, la salle et les tables avaient été décorées de fleurs et de cœurs par les bénévoles du VAF.

Après un apéritif offert aux participants, une série de danses leur a été proposée afin que tous puissent faire connaissance.

Puis un repas festif cuisiné par les bénévoles a été servi.

C'est Feel Hip Animation qui a entraîné tous les convives en les faisant danser et en organisant des jeux toute la soirée.

Après avoir mis un message sur le « livre d'or » prévu à cet effet à l'entrée de la salle, les convives sont partis tard dans la nuit.

Une soirée encore bien réussie comme peuvent le refléter les messages. ●





Vous avez un projet immobilier ?
Contactez votre conseiller immobilier CAPIFRANCE
sur le secteur de Venov et ses environs

Benoit COUSTENOBLE
06 72 44 47 63
benoit.coustenoble@capifrance.fr

www.capifrance.fr

Estimation gratuite

NEUF & RÉNOVATION - VMC
DÉPANNAGE - CHAUFFAGE
MISE EN CONFORMITÉ
AUTOMATISME DE PORTAIL
CLIMATISATION

eurl DE LA OBRA
Électricité Générale

eurl DE LA OBRA
67, rue des Trois Soleines
89290 VENOV
Tél: 03 86 42 34 62
Port: 06 19 12 38 93
Email : entreprise.delaobra@neuf.fr



- 1 Vue sur Soleine
- 2 Dans les vignes à Montallery
- 3 Vue aérienne de Montallery
- 4 Église Saint-Louis Saint-Maurice
- 5 Le pont "Casse gueule" aux Chapelles
- 6 Vue du bourg à Soleine

